

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
Place du Portage, Phase III  
Core OA1\noyau OA1  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (613) 997-9776

**LETTER OF INTEREST**  
**LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Health Services Project Division (XF)/Division des projets  
de services de santé (XF)  
Place du Portage, Phase III, 12C1  
11 Laurier St./11 rue, Laurier  
Gatineau  
Gatineau  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Formation en tactique médicale	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W3931-130167/B	<b>Date</b> 2013-11-29
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> A3931-13-0167	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$XF-008-26629
<b>File No. - N° de dossier</b> 008xf.W3931-130167	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-28</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Wong-Sing, Aaron	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 008xf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-2219 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-8303
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3931-130167/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

008xfW3931-130167

Buyer ID - Id de l'acheteur

008xf

Client Ref. No. - N° de réf. du client

A3931-13-0167

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Veillez-voir l'avis d'information suivant.**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3931-130167/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
A3931-13-0167

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
008xfW3931-130167

Buyer ID - Id de l'acheteur  
008xf  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Ministère de la Défense nationale

# Formation en tactique médicale

Avis d'information

## 1. Objectif de l'avis d'information

Le présent document est un avis d'information concernant une formation en tactique médicale aux Forces armées canadiennes (TAC MÉD FAC ) pour le compte du ministère de la Défense nationale. L'objet de l'avis est d'informer l'industrie de l'état d'avancement du projet de formation en TAC MÉD FAC ainsi que de l'approche d'approvisionnement proposée à cet égard.

## 2. Aperçu du besoin en formation en TAC MÉD FAC

Le Groupe des Services de santé des FC (Gp Svc S FC) a identifié le besoin essentiel d'offrir un programme de formation formel et bonifié en tactique médicale à son personnel, principalement à ses Tech Méd avant leur déploiement vers des missions et des opérations à haut risque. Au cours des dernières années, la formation en TAC MÉD FAC est devenue un volet indispensable de la préparation au déploiement qui répond à ce besoin essentiel.

Les normes de soins médicaux prodigués sur le champ de bataille sont fondées sur le principe des Soins des blessés au combat (SBC), une approche par étapes constituée de différents niveaux de compétences à déployer sur le champ de bataille. Les FAC offrent présentement deux formations : Secourisme en situation de combat (SSC) et Soins tactiques au combat (STC), chacune de celles-ci portant sur un niveau de compétences relatives aux SBC. Ces deux formations s'adressent au personnel non médical et sont dispensées par le Gp Svc S FC. Le personnel médical des FAC doit absolument avoir les connaissances approfondies requises pour pouvoir continuer à enseigner les cours SSC et STC, ainsi que pour prodiguer des soins de niveau supérieur sur le champ de bataille, conformément aux attentes. Bien que le Gp Svc S FC dispose de personnel médical qualifié qui pourrait donner les cours SSC et STC, il n'y a pas de ressources humaines suffisantes pour assurer la prestation d'un cours bonifié en tactique médicale à l'intention du personnel médical des FAC. Ce cours est adapté afin d'offrir un perfectionnement et une amélioration des compétences acquises, afin que le personnel en question puisse faire preuve d'un niveau de préparation élevé en vue d'un déploiement ou d'autres types de missions.

## 3. Le point sur le projet de formation en TAC MÉD FAC

Une demande de renseignements initiale n° W3931-130167/A a été publiée en novembre 2012 en vue d'obtenir les commentaires de l'industrie pour appuyer l'élaboration de l'ébauche de l'Énoncé des travaux (EDT) et les critères d'évaluation technique prévues. Le Canada a examiné la rétroaction reçue de l'industrie en réponse à la demande de renseignements et, le cas échéant, en a tenu compte lors de l'élaboration de la demande de propositions (DP). Le Canada poursuit ses efforts afin de mettre au point la DP.

Le Canada envisage actuellement d'intégrer les attestations obligatoires suivantes avant l'attribution du contrat, et d'apporter les changements ci-après à l'Énoncé des travaux:

### ***DP, partie 5 – Attestations***

#### **2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

- i. Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### **2.1. Certificat de bonnes pratiques animales émis par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA)**

- 2.1.1. L'entrepreneur doit fournir une copie d'un certificat valide de bonnes pratiques animales du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), et en maintenir la validité pendant tout le contrat. Le site [www.ccac.ca](http://www.ccac.ca) peut être consulté pour obtenir des renseignements sur le CCPA. L'entrepreneur devra se conformer à la politique du MDN, comme il est décrit à la DOAD 8014-1 Gestion de l'utilisation des animaux à des fins de recherche, d'enseignement ou de test. (voir le site Web suivant : <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/8000/tc-tm-8014-fra.asp>).

### ***DP, Annexe A – Énoncé des travaux***

#### **3. FORMATION EN TAC MÉD FC**

##### **2.1 Exigences obligatoires concernant la formation**

- 2.1.1 L'entrepreneur doit avoir une copie d'un certificat valide de bonnes pratiques animales du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), et en maintenir la validité pendant tout le contrat. On peut consulter le site [www.ccac.ca](http://www.ccac.ca) pour obtenir des renseignements sur le CCPA. L'entrepreneur devra se conformer à la politique du MDN, comme il est décrit à la DOAD 8014-1 Gestion de l'utilisation des animaux à des fins de recherche, d'enseignement ou de test. (voir le site Web suivant : <http://www.admfincs-smafinsm.forces.gc.ca/dao-doa/8000/tc-tm-8014-fra.asp>).

Le Canada recommande donc fortement à tout fournisseur éventuel d'entamer le processus d'obtention du certificat de bonnes pratiques animales du CCPA dès que possible, de manière à détenir l'attestation requise dans les délais prescrits à l'attribution du contrat.

#### **4. Processus d'approvisionnement**

Le processus d'approvisionnement respecte les étapes indiquées ci-après. Le délai estimé est présenté à titre de référence et le Canada peut le modifier à chacune des étapes.

1. Le Canada perfectionnera et mettra au point les exigences techniques et les exigences de la demande de soumissions.
2. Demande de soumissions : Le Canada publiera la demande de propositions officielle au moyen du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement pendant une période de 40 jours civils. Dès qu'il recevra les propositions, le Canada procédera à une évaluation détaillée de chacune de celle-ci.
3. Attribution du contrat
4. Première série de formations en TAC MÉD FAC : avis d'au moins 50 jours civils en vue de la prestation de la première formation en anglais et au moins 100 jours civils en vue de la prestation de la première formation en français.

Étapes	Échéancier estimé
1. Perfectionnement des exigences	Décembre 2013 – février 2014
2. Demande de soumissions	Février-mars 2014
3. Attribution du contrat	Juin-juillet 2014
4. Première série en anglais	Au plus tôt : août-septembre 2014

#### 4. Demandes de renseignements

Comme il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit et ne distribuera pas forcément les réponses aux répondants; toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les transmettre à :

Autorité contractante : Aaron Wong-Sing

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place du Portage III, 12C1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Adresse de courriel: [aaron.wong-sing@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:aaron.wong-sing@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Téléphone : 819-956-2219

Télécopieur : 819-956-8303

#### 5. DDR précédente

On peut obtenir des copies de la DDR déjà diffusée sur MERX à l'égard de la formation en TAC MÉD FAC (c.-à-d. le document W3931-13067/A, publié le 28 novembre 2012) directement auprès de l'autorité contractante.